

**Recommandation du Conseil de l'Europe sur
*l'importance de l'éducation plurilingue et
interculturelle pour une culture de la
démocratie* ([Recommandation CM/Rec \(2022\)
1](#)).**

UN OUTIL DE FAMILIARISATION

Cet outil de familiarisation a les objectifs suivants :

1. Il fournit une orientation initiale à toutes les personnes impliquées dans la préparation d'une réponse nationale au module du premier cycle du secondaire de l'outil d'enquête pour la réflexion et la planification », qui se concentre sur les mesures de la recommandation susmentionnée.
2. Il explore les objectifs et les principaux contenus de la recommandation elle-même et vous invite à réfléchir à certaines questions clés. Si vous souhaitez consulter la recommandation, nous vous suggérons de vous concentrer sur l'annexe (pages 11 à 19) et la section pertinente de l'exposé des motifs (pages 21 à 44).

a. Qu'est-ce qu'une recommandation du Conseil de l'Europe ?

Le Comité des ministres, composé des ministres des Affaires étrangères ou des ambassadeurs de tous les États membres, est le principal organe décisionnel du Conseil de l'Europe. Il élabore des recommandations à l'intention des États membres du Conseil de l'Europe sur des questions relatives aux droits humains, à la démocratie ou à l'État de droit. Une recommandation n'est pas contraignante, mais elle fournit un cadre politique et des propositions ou des mesures que les gouvernements des États membres sont encouragés à mettre en œuvre au niveau national.

La recommandation sur *l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie* ([recommandation CM/Rec \(2022\) 1](#)) a été approuvée à l'unanimité par les 46 États membres du Conseil de l'Europe en 2022.

b. Qu'est-ce que l'« éducation plurilingue et interculturelle » ?

L'annexe constitue la partie centrale de la recommandation. À l'instar d'autres recommandations, l'annexe de la recommandation de 2022 sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie comprend des définitions de concepts clés, notamment cette présentation générale de l'éducation plurilingue et interculturelle :

« L'éducation plurilingue et interculturelle » est un concept holistique qui touche tous les domaines de la politique et de la pratique éducatives. Visant à favoriser le développement de répertoires linguistiques intégrés dans lesquels des liens se créent entre les langues qui s'influencent mutuellement, elle prend explicitement en considération et cherche à mettre en contact les unes avec les autres :

- i. les langues et cultures que les apprenants apportent avec eux, y compris les langues et cultures des signes, des minorités et des migrants ;
- ii. la ou les langue(s) de scolarisation qui varient par leurs genres et leurs terminologies selon les différentes matières enseignées et qui diffèrent sensiblement du registre langagier utilisé dans la communication informelle au quotidien ;
- iii. les langues et cultures régionales, minoritaires et autres faisant partie du curriculum;
- iv. les langues étrangères (vivantes et classiques) ;
- v. les autres langues et cultures qui ne sont pas présentes à l'école et ne font pas partie du curriculum officiel.

L'apprentissage d'au moins deux langues en plus de la ou des langues de scolarisation est souvent considéré comme un élément essentiel de l'éducation plurilingue et interculturelle. »

(pages 14-15 – soulignement ajouté pour mettre en évidence les aspects clés)

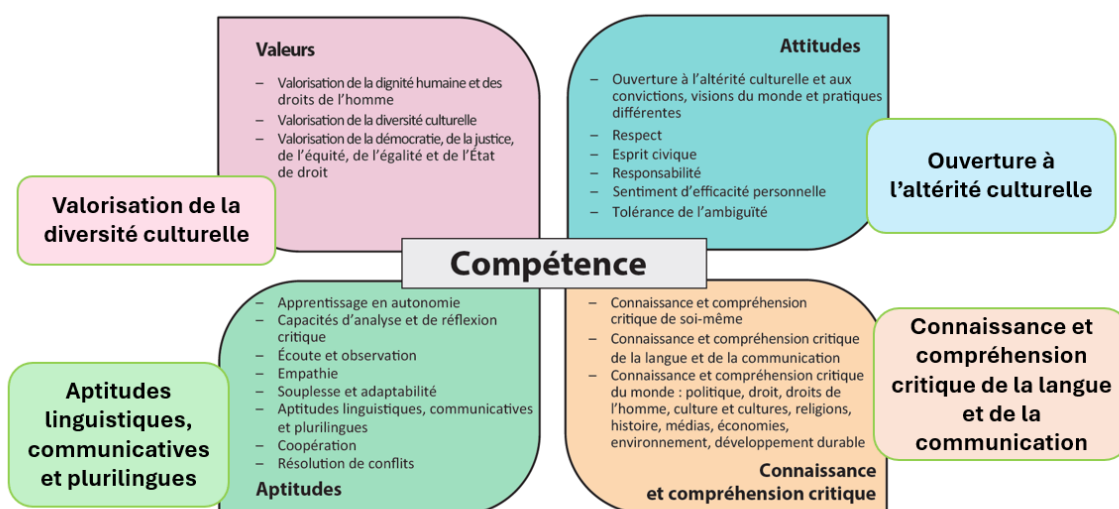
Questions pour réflexion

La définition ci-dessus soulève quelques questions sur l'éducation plurilingue et interculturelle (ou **EPI** en abrégé). En tenant compte du contexte éducatif de votre pays, en particulier au niveau du premier cycle du secondaire, veuillez réfléchir aux questions suivantes :

- « ... *tous les domaines de la politique et de la pratique éducatives* » implique que tous les enseignants, quelle que soit leur matière (et pas seulement les enseignants de langues), abordent la langue et la culture dans leur enseignement et favorisent la connaissance et la sensibilisation de leurs élèves aux aspects pertinents.
 - o **Est-ce le cas dans les programmes scolaires et la formation des enseignants au niveau secondaire inférieur dans votre contexte ?**
- Les « *répertoires plurilingues* » se réfère aux différentes langues qu'une personne sait utiliser », par exemple à la maison, dans le cadre de ses relations sociales, à l'école, etc. et qui peuvent être utilisées à des fins différentes. (p. 13)
 - o **Le personnel des établissements d'enseignement secondaire du premier cycle tient-il compte des différentes langues que peuvent utiliser les élèves issus de milieux différents, y compris celles des migrants, des élèves qui utilisent des langues minoritaires, etc. ? Pouvez-vous citer des exemples illustrant cette pratique ?**
 - o **Comment les enseignants de différentes matières dans les collèges gèrent-ils les particularités de l'utilisation de la langue de scolarisation dans leur matière ?**
- L'apprentissage d'au moins deux langues en plus de la ou des langues de scolarisation est souvent considéré comme un élément essentiel de l'EPI.
 - o **Les élèves du premier cycle du secondaire ont-ils la possibilité d'apprendre deux langues supplémentaires ? Si oui, quelles langues peuvent-ils apprendre?**

c. **Qu'est-ce qu'une « culture de la démocratie » ?**

Cet aspect essentiel de la Recommandation et son titre font l'objet du **Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie** (ou CRCCD) du Conseil de l'Europe. Il comprend trois volumes qui sont décrits et peuvent être consultés [ici](#). Les 20 compétences identifiées dans le Cadre sont résumées dans le graphique annoté ci-dessous, qui montre comment les caractéristiques clés de l'EPI sont liées au Cadre.



d. Quel est l'objectif de la recommandation ?

Il est décrit au début de l'annexe :

« La présente recommandation vise à donner un nouvel élan à la promotion, au développement et à la mise en œuvre de l'éducation plurilingue et interculturelle, en reconnaissant son importance pour le développement personnel et professionnel, l'équité, l'intégration sociale, l'exercice des droits humains et la participation à une culture de la démocratie. » (p. 11).

La recommandation aborde deux questions spécifiques qui préoccupent le Conseil de l'Europe, illustrées par les exemples suivants :

- *« ... la tendance parmi les autorités publiques et la société civile à penser que la maîtrise d'une langue supplémentaire suffit, tant que cette langue est l'anglais »*
- *« ... la notion populiste selon laquelle la maîtrise des langues minoritaires ou des langues des migrants, répandue dans les sociétés actuelles de plus en plus plurielles, nuit à la cohésion sociale. » (p. 21)*

Ces deux points sont liés à une préoccupation majeure du Conseil de l'Europe : le recul de la démocratie.

Questions pour réflexion

- **Pensez-vous que l'EPI et son pouvoir d'impliquer les élèves dans la diversité linguistique et culturelle, qui caractérise la société actuelle, est important pour l'intégration sociale, le respect des droits humains et la volonté des citoyens de participer à une culture de la démocratie ? Si oui, pouvez-vous expliquer brièvement pourquoi vous pensez que cela est important dans ces domaines ?**
- **Pouvez-vous citer des exemples concrets illustrant comment l'intérêt des citoyens pour la diversité linguistique et culturelle peut favoriser leur participation active à la démocratie et à une culture de la démocratie ?**
- **Êtes-vous d'accord pour dire qu'il ne suffit pas que les élèves du premier cycle du secondaire apprennent uniquement l'anglais comme langue supplémentaire ? Si oui, pourquoi cela ne suffit-il pas et comment choisir les autres langues supplémentaires ?**

e. La « portée » de la recommandation

Cette partie de l'annexe (pages 11-12) énumère tous les différents acteurs au niveau des politiques et des pratiques éducatives auxquels la recommandation est destinée. Elle précise clairement que tous les niveaux d'enseignement, la formation des enseignants et la recherche sont inclus, et pas seulement ceux qui concernent spécifiquement l'éducation aux langues et la langue de scolarisation.

f. Les principes

L'annexe énumère sept principes clés, dont les deux premiers sont examinés au point d. ci-dessus :

« L'éducation plurilingue et interculturelle

- i. est essentielle à l'éducation pour une culture de la démocratie ;*
- ii. respecte et valorise la diversité linguistique et culturelle ;*
- iii. favorise l'éveil et la sensibilité à la dimension linguistique à travers le curriculum ;*
- iv. encourage la réflexion critique sur la diversité culturelle ;*
- v. contribue à favoriser une littératie numérique critique ainsi que la citoyenneté numérique ;*
- vi. encourage l'autonomie de l'apprenant et valorise sa voix ;*
- vii. encourage l'inclusion des apprenants défavorisés et marginalisés sur un pied d'égalité avec les autres apprenants. » (page 15).*

Question pour réflexion

- **Parmi ces principes, et parmi d'autres, lesquels considérez-vous comme des priorités essentielles dans l'enseignement secondaire inférieur dans votre contexte ?**

g. Les mesures

Il s'agit des actions spécifiques que la recommandation encourage les autorités publiques à prendre (pages 15-19). Elles couvrent tout le spectre de l'éducation. Dix-neuf d'entre elles se concentrent sur les politiques et les pratiques dans le domaine de l'EPI, et neuf concernent spécifiquement la formation des enseignants. Dans l'outil d'enquête pour la réflexion et la planification pour l'enseignement secondaire inférieur, les mesures sont chacune directement liées à des « indicateurs ». Lorsque vous utilisez cet outil, vous êtes invité à réagir et à commenter ces indicateurs en tenant compte de votre propre contexte.